



Avis d'assemblée générale annuelle des actionnaires 2023 et avis d'accès aux documents reliés à l'assemblée

Vous recevez le présent avis à titre d'actionnaire de BCE Inc.

Afin de respecter nos normes ESG et de permettre à un plus grand nombre de personnes d'assister et de participer aux assemblées des actionnaires, BCE tiendra une assemblée générale annuelle des actionnaires 2023 uniquement virtuelle via une diffusion vidéo en direct sur le Web à <https://web.lumiagm.com/435242716> à 9 h 30 (heure de l'Est) le jeudi 4 mai 2023.

Procédures de notification et d'accès

Comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission de notre circulaire de procuration de la direction et de notre rapport financier annuel (les documents reliés à l'assemblée) dans le cadre de notre assemblée générale annuelle des actionnaires aux actionnaires inscrits et non inscrits. Ainsi, au lieu de recevoir les documents reliés à l'assemblée par la poste, vous y avez accès en ligne. Le présent avis contient de l'information sur la manière d'accéder aux documents reliés à l'assemblée en ligne et de demander une copie papier. Les procédures de notification et d'accès donnent plus de latitude aux actionnaires, permettent de réduire sensiblement nos frais d'impression et d'envoi postal et, d'un point de vue écologique, permettent de réduire la consommation de papier et d'énergie.

Vous trouverez joint au présent avis un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote que vous pouvez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions (voir « Vote » ci-après).

Il est très important que vous lisiez attentivement la circulaire avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Questions soumises à l'assemblée

Pour de plus amples détails, voir :

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Recevoir les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, y compris les rapports d'audit | Section 3.1 de la circulaire et notre rapport financier annuel 2022 |
| 2 | Élire les 14 membres du conseil, dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires | Sections 3.2 et 4 de la circulaire |
| 3 | Nommer l'auditeur, dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires | Section 3.3 de la circulaire |
| 4 | Examiner une résolution consultative (non contraignante) sur la rémunération de la haute direction | Sections 3.4 et Rémunération de la haute direction de la circulaire |

L'assemblée pourra également examiner toute autre question qui lui sera régulièrement soumise.

Avis d'assemblée

Quand

**Le jeudi 4 mai 2023
à 9 h 30 (heure de l'Est)**

Assemblée virtuelle

**L'assemblée de cette année est
une assemblée des actionnaires
uniquement virtuelle à**

<https://web.lumiagm.com/435242716>

Vous pouvez vous procurer les documents reliés à l'assemblée

**Sur le site Web de Compagnie Trust
TSX (TSXT) :**
www.documentsassemblee.com/TSXT/bce

Sur notre site Web :
BCE.ca

Sur SEDAR :
sedar.com

Sur EDGAR :
sec.gov

Vote

Veillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis.

Vous pouvez exercer et nous vous recommandons d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par téléphone, par télécopieur (ou par courriel si vous êtes actionnaire inscrit ou tel que décrit sous la rubrique intitulée « Actionnaires non inscrits » ci-dessous) ou par la poste.



Par Internet



Par courriel



Par télécopieur



Par téléphone



Par la poste

Veillez vous reporter aux directives sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct pour connaître la manière de voter au moyen de ces méthodes.

Vous pouvez aussi voter en assistant à l'assemblée virtuelle en ligne à <https://web.lumiagm.com/435242716>. Veillez vous reporter aux instructions de la section 2.1 de la circulaire intitulée *Comment voter*.

Actionnaires inscrits

TSXT doit recevoir votre formulaire de procuration ou vous devez avoir voté par Internet ou par téléphone avant midi (heure de l'Est) le 2 mai 2023.

Actionnaires non inscrits

Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour que votre vote soit traité avant midi (heure de l'Est) le 2 mai 2023. Si vous votez par Internet ou par téléphone, vous devez le faire avant midi (heure de l'Est) le 1^{er} mai 2023. Vous pouvez par ailleurs être actionnaire non inscrit et recevoir de votre intermédiaire un formulaire de procuration préautorisé indiquant le nombre d'actions dont les droits de vote peuvent être exercés, lequel devra être rempli, daté, signé et retourné à TSXT par la poste, par télécopieur ou par courriel avant midi (heure de l'Est) le 2 mai 2023.

Si vous êtes actionnaire non inscrit et que vous souhaitez assister ou voter à l'assemblée, vous DEVEZ suivre des étapes supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section 2.1 de la circulaire intitulée *Comment voter*.

Comment demander une copie papier des documents reliés à l'assemblée

BCE enverra gratuitement une copie papier de la circulaire ou du rapport financier annuel à l'actionnaire qui en fait la demande dans l'année qui suit la date de dépôt des documents reliés à l'assemblée sur SEDAR. Voici comment vous pouvez demander une copie papier :

Avant l'assemblée

À l'adresse www.documentsassemblee.com/TSXT/bce, ou par téléphone en composant le 1-800-561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 416-682-3861 (autres pays).

Veillez prendre note que vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez conserver celui que vous avez déjà pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Après l'assemblée

Par téléphone en composant le 1-800-339-6353.

Si vous en faites la demande avant le 4 mai 2023 (la date de l'assemblée), les documents reliés à l'assemblée vous seront envoyés dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande.

À partir du 4 mai 2023, les documents reliés à l'assemblée vous seront envoyés dans les dix jours civils qui suivent la réception de votre demande.

Pour recevoir la copie papier avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 16 h 45 (heure de l'Est) le 13 avril 2023 (en tenant compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes et du délai usuel d'envoi postal).

Si vous avez des questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez composer le 1-800-561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 416-682-3861 (autres pays).